

COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE (Cher)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le 3 juillet deux mil vingt, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LOEPER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

**PRESENTS** : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, Mme Sophie ESPEJO, M. Stéphane BORDIER, Mme Gaëlle GIRAUD, M. Guy LEMONNIER, M. Guy LANDRY, Mme Anne-Sophie MOSSOT, M. Denis GIRAUD, M. Romain MIMBOURG, Mme Aline GARNIER, M. Pascal VILAIN, Mme Anne MAMAN, M. Jean-François CARCAGNO, Mme Elisabeth MAUROY

**ABSENTE** : Mme Ingrid RIVIERE

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme Annette RAFIGNAT a donné procuration à M. Pierre LOEPER  
M. Pierre COLIN a donné procuration à M. Stéphane BORDIER

M. Jean-François CARCAGNO a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*  
Convocations adressées le  
03 Juillet 2020  
Le Maire



\*\*\*\*\*

**ELECTIONS SENATORIALES - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS**

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants à 8 999 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L 289).

Le conseil municipal s'est réuni le dix juillet deux mille vingt à dix-sept heures trente.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-831 du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire par les conseils municipaux et le mode de scrutin,

Vu la circulaire INTA2015957J du 30 juin 2020,

*a) Composition du bureau électoral*

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

Il s'agit de :

- Guy LANDRY
- Guy LEMONNIER
- Romain MIMBOURG
- Gaëlle GIRAUD

Monsieur Jean François CARCAGNO a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués*

Une liste est déposée et enregistrée : « Argent-Sénatoriales 2020 »

Composition de la liste :

La liste « Argent-Sénatoriales 2020 » est composée par :

- 1 - Monsieur Pierre LOEPER
- 2 - Madame Sophie ESPEJO
- 3 - Monsieur Philippe STROOBANT
- 4 - Madame Gaëlle GIRAUD
- 5 - Monsieur Pascal VILAIN
- 6 - Madame Aline GARNIER
- 7 - Monsieur Stéphane BORDIER
- 8 - Madame Anne MAMAN

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- liste « Argent-Sénatoriales 2020 » : 18 voix

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 00.